

EURYS PAE

Nettoyant détartrant désinfectant suroodorant prêt à l'emploi

Nettoie, détartre et désodorise en une seule opération.

Détergent d'entretien quotidien des sanitaires : sols, murs, lavabos, miroirs...

Élimine les voiles de tartre et les résidus de savon.

S'utilise sans rinçage et ne laisse aucune trace.

Laisse une odeur agréable grâce à la rémanence de ses parfums (bouquet, marine et pamplemousse).

Bactéricide selon la norme EN 1276, 5 mn à 20°C, pur en conditions de propreté.

Mode d'emploi

S'utilise pur en pulvérisation.

Essuyer avec une éponge humide.

Inutile de rincer, sauf en cas de surfaces alimentaires.

Désinfection : laisser agir 5 mn minimum.

Conditionnements

- Emballage : carton de 12 flacons de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide saumon

- pH : 2,5 - 3,5

- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : CHLORURE DE N-ALKYL (C12-16)-N,N-DIMETHYL-N-BENZYLAMMONIUM,
CAS : 68424-85-1, 2.50 g/l - Alcool éthylique,
CAS : 64-17-5, 2.00 g/l

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-03-2018 ■

